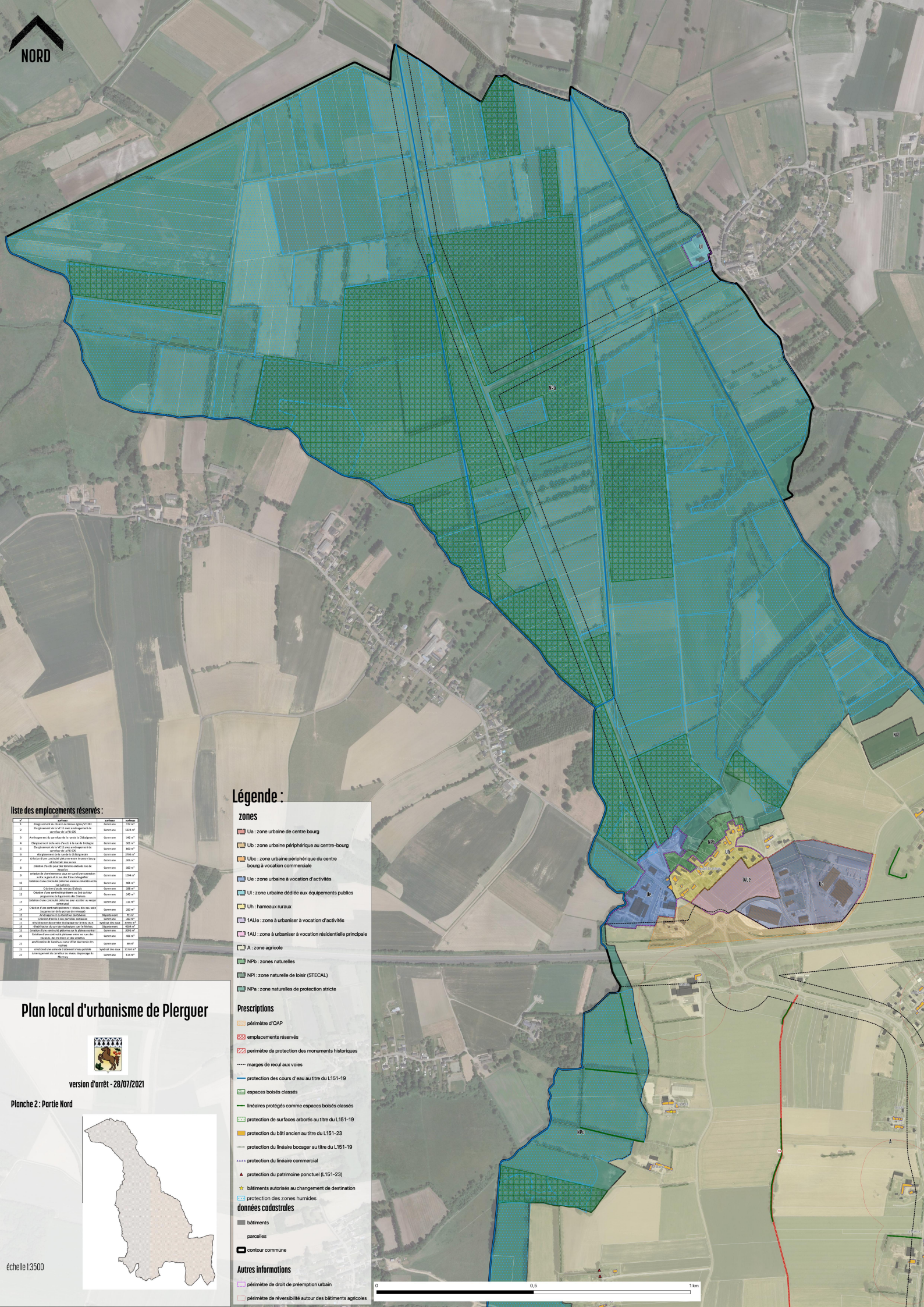




NORD

liste des emplacements réservés :

n°	surface	surface
1	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
2	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
3	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
4	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
5	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
6	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
7	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
8	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
9	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
10	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
11	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
12	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
13	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
14	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
15	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
16	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
17	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
18	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
19	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
20	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
21	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
22	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
23	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
24	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
25	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
26	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
27	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
28	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
29	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
30	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
31	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
32	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
33	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
34	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
35	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
36	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
37	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
38	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
39	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
40	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
41	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
42	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
43	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
44	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
45	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
46	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
47	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
48	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
49	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
50	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
51	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
52	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
53	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
54	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
55	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
56	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
57	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
58	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
59	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
60	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
61	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
62	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
63	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
64	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
65	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
66	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
67	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
68	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
69	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
70	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
71	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
72	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
73	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
74	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
75	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
76	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
77	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
78	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
79	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
80	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
81	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
82	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
83	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
84	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
85	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
86	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
87	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
88	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
89	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
90	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
91	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
92	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
93	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
94	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
95	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
96	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
97	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
98	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
99	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²
100	Emplacement d'un terrain agricole (L151-19)	1212 m²

Légende :

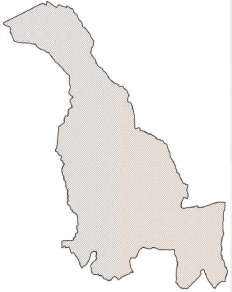
- zones**
- Us : zone urbaine de centre-bourg
 - Ub : zone urbaine périphérique au centre-bourg
 - Ubc : zone urbaine périphérique du centre-bourg à vocation commerciale
 - Ue : zone urbaine à vocation d'activités
 - UA : zone urbaine dédiée aux équipements publics
 - Uh : hameaux ruraux
 - 1AUe : zone à urbaniser à vocation d'activités
 - 1AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle principale
 - A : zone agricole
 - NPD : zones naturelles
 - NPI : zone naturelle de loisir (STECAL)
 - NPA : zone naturelles de protection stricte
- Prescriptions**
- périmètre d'OAP
 - emplacements réservés
 - périmètre de protection des monuments historiques
 - marges de recul aux voies
 - protection des cours d'eau au titre du L151-19
 - espaces boisés classés
 - linéaires protégés comme espaces boisés classés
 - protection de surfaces arborées au titre du L151-19
 - protection du bâti ancien au titre du L151-23
 - protection du linéaire bocager au titre du L151-19
 - protection du linéaire commercial
 - protection du patrimoine ponctuel (L151-23)
 - bâtiments autorisés au changement de destination
 - protection des zones humides
- données cadastrales**
- bâtiments
 - parcelles
 - contour commune
- Autres informations**
- périmètre de droit de préemption urbain
 - périmètre de réversibilité autour des bâtiments agricoles

Plan local d'urbanisme de Plerguer



version d'arrêt : 28/07/2021

Planche 2 : Partie Nord



échelle 1:3500